

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURYM, Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ENVIRONNEMENT - Air Energie Climat :** Charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux : cadrage budgétaire 2019

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour faciliter l'élaboration budgétaire 2019 des EPCI membres de la Charte Forestière, il est proposé de valider le cadrage budgétaire 2019 de façon à acter de manière concertée le niveau d'engagement de chacun des partenaires.

Ce cadrage budgétaire représente une estimation des sommes allouées aux différentes propositions de projets pour l'année 2019, ainsi qu'à l'animation, les coûts pouvant être répartis sur plusieurs années.

Une répartition de la part d'autofinancement par EPCI est également proposée dans le tableau en annexe. Une validation formelle de chacun des projets demeure nécessaire avant leur mise en œuvre.

Il n'est pas établi de prospective après 2019, aucune action proposée ne dépassant cet exercice.

Le budget total estimé pour 2019 s'élève à 29 920 €. La part de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à 7 599.68 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-249 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2013 par laquelle ViennAgglo a décidé d'adhérer à la charte forestière de Bas Dauphiné et Bonnevaux,

VU la délibération n°18-248 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant la refonte globale de la convention de gouvernance de la charte forestière,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

VALIDE le cadrage budgétaire 2019 de la Charte Forestière de Bas Dauphiné et Bonnevaux tel que défini dans le tableau annexé à la délibération.

Le budget total estimé pour 2019 s'élève à 29 920 €. La part de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à 7 599.68 €.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS